

# PAS DE JUSTICE, PAS DE PAIX

## À PROPOS DE

Natacha Filippi, *Brûler les prisons de l'apartheid. Révoltes de prisonniers en Afrique du Sud*, Paris, Éditions Syllepse, 2011, 252 p., 10 €.

\*Clémence Garrot est militante féministe et membre de l'équipe d'Éditions Amsterdam et du collectif éditorial de la *RdL*.

Les gangsters, même lorsque leurs actes ressemblent à s'y méprendre à une contestation «politique», et en dépit de leur adhésion aux mouvements de résistance, seront toujours relégués au domaine de l'apolitique.

Pendant les années qui précèdent la chute de l'apartheid et celles de la « transition démocratique », les prisons brûlent en Afrique du Sud. Natacha Filippi, avec *Brûler les prisons de l'apartheid*, offre une histoire alternative de la lutte contre l'apartheid, une histoire dont les implications se déploient bien au-delà de l'intérêt historique : il s'agit ici de questionner les limites et les conditions du politique, et d'en saluer les formes dissidentes et « non-nobles ».

Par **CLÉMENCE GARROT\***

**B** *Brûler les prisons de l'apartheid* prend le parti de donner à voir une autre histoire de (la chute de) l'apartheid : celle des prisonniers, tout à la fois au cœur et à la marge des mouvements de contestation. Ce premier livre de Natacha Filippi se présente comme une espèce de roman racontant l'histoire d'Elroy, prisonnier noir de droit commun incarcéré dans la prison de Pollsmoor. Mais la vie de ce personnage fictif est en fait inspirée de celles de deux prisonniers qu'elle a rencontrés dans le cadre de sa thèse sur la question carcérale en Afrique du Sud et surtout – et c'est en cela que ce livre est un objet hybride et surprenant –, le récit est entrecoupé d'extraits d'entretiens : Natacha Filippi offre au lecteur son matériel de recherche. Mis bout à bout, ces extraits forment une vaste narration collective dont Elroy n'est qu'une personification. L'étude sociologique, historique et politique que fait Natacha Filippi des prisons de l'apartheid et dont on aura du mal à faire le tour ici ne fait pas l'objet d'une simplification ou vulgarisation mais est simplement rédigée avec un réel souci politique de diffusion du savoir, un souci de mise en narration, pour le plaisir du lecteur. En dehors d'une courte introduction faite de rappels historiques et d'explications sur le système carcéral de l'apartheid, Natacha Filippi a fait le choix de s'émanciper des normes de l'écriture académique : voilà qui fait du bien !

Les conditions de vie extrêmes (surpopulation, froid, humidité, insalubrité des bâtiments, malnutrition, violence institutionnelle et violence des gardes, catastrophe sanitaire) qui règnent dans la prison de Pollsmoor créent une ambiance explosive. Les gangs sont l'instance d'organisation interne parmi les prisonniers : « *La nuit, ou dans les cellules quand les gardiens ne font pas leur ronde, d'autres lois gouvernent les actes des détenus, des rumeurs circulent en s'amplifiant, des transactions ont lieu, des relations se créent, des vies s'achèvent abruptement* (p. 31). » C'est en particulier le gang du Nombre, auquel Elroy s'efforce immédiatement, et avec succès, de s'intégrer, qui règne et crée les appuis des révoltes à venir.

Avec le déclin du régime de l'apartheid, la question de la participation des prisonniers à la nouvelle société en voie de création, la « *rainbow nation* »,

est prégnante. Les événements pivots qui mettront le feu aux poudres seront, d'une part, la participation des prisonniers aux premières élections multiraciales du pays en 1994 et, d'autre part, le débat public sur l'amnistie des prisonniers. Si l'amnistie des prisonniers politiques, qui jouissaient déjà d'un statut différent leur garantissant l'accès à certain nombre de privilèges au sein des prisons, est « acquise », celle des prisonniers de droit commun fait débat. Comme Natacha Filippi le met en évidence, ce qui se joue ici, c'est la constitution, fondatrice pour la nouvelle société sud-africaine, d'un domaine du politique dont les frontières sont supposées claires – et sont peu contestées par des organisations comme l'ANC. Or la question est bien entendu plus complexe, et d'autres voix se font entendre dès l'entrée d'Elroy en prison : « *Selon le Nombre, le fait que le système de l'apartheid soit criminel implique également que tout acte contre l'ordre établi est un acte de résistance, même si le gouvernement le qualifie de délit de droit commun* (p. 49). » Pourtant les gangsters, même lorsque leurs actes ressemblent à s'y méprendre à une contestation « politique », et en dépit de leur adhésion aux mouvements de résistance, seront toujours relégués au domaine de l'apolitique (ou du prépolitique). Natacha Filippi pose donc la question : qu'est-ce qu'un acte « politique » ? Où commence le politique ? Que vaut la justice qui a condamné ces prisonniers, *a fortiori* avant la chute de l'apartheid, lorsqu'il s'agit d'une justice de classe (la plupart des crimes commis par les prisonniers sont la conséquence de leur extrême pauvreté dans un monde ségrégué) et de race (il va sans dire que l'institution carcérale apparaît comme l'une des modalités de mise en œuvre de l'apartheid, que les accusés n'ont aucun droit et que, une fois condamnés, ils n'en ont pas davantage) ? Que signifie leur incarcération ? D'une certaine manière, ces questions, qui engagent tout à la fois le démantèlement du système de l'apartheid, la formation du nouveau champ politique sud-africain, la politique de la mémoire et la politique carcérale du système en construction, constituent l'angle mort sur lequel se construit la société post-apartheid.

Les révoltes portées par les prisonniers, organisées à l'échelle nationale par le syndicat des



prisonniers (Sapohr) et localement souvent par les gangs présents en prison (dont le Nombre), posent également la question des marges de manœuvre de la contestation. Les pétitions envoyées par les prisonniers ne sont pas lues ; le premier degré de contestation est celui de la grève de la faim, alors que les prisonniers souffrent déjà de malnutrition – et il ne s’agit là que du moins violent. Viennent ensuite les incendies volontaires dans les cellules, pour attirer les gardiens et profiter de leur inattention pour essayer de sortir (au risque de mourir asphyxié ou brûlé), les attaques parfois armées sur d’autres prisonniers, les agressions visant un personnel de prison à fleur de peau et qui ne sera jamais inquiété pour le meurtre d’un prisonnier. Pour défendre leurs revendications – à savoir jouir du statut d’être humain pour l’administration pénitentiaire, voter lors des premières élections multiraciales ou obtenir une amnistie générale au moment de la chute de l’apartheid –, les prisonniers ne sont pas en mesure de recourir à une contestation propre et policée. La plupart de ces actes de révolte sont donc avant tout des violences sur soi ou sur ses congénères de prison. Les modalités des révoltes, loin des formes admises de la politique, tendent à empêcher la reconnaissance de leur caractère politique, à les invalider de manière circulaire (on suppose leur fondement non politique, et par conséquent on les



considère eux-mêmes comme apolitiques, mais en retour, la forme qu’ils prennent confirme ce jugement, légitime l’idée que leur fondement ne serait pas politique). C’est ainsi, par la constitution par le champ politique d’un champ du « prépolitique », que se construit en Afrique du Sud (et ailleurs, et ici) l’inaudibilité – bien pratique – de vrais discours de révolte.